

**“Nous sommes lucides.
Nous avons remplacé le dialogue par le communiqué.”**

Albert Camus

“Définir un nouveau modèle de dialogue social dans la Fonction publique”, c’est le magnifique titre du document de travail diffusé par le gouvernement le 25 mai dernier. On aurait pu imaginer qu’il s’agissait d’améliorer le dialogue social, dans l’organisation, dans la nature des dossiers traités et même de permettre de mieux intégrer l’expression syndicale dans les instances de dialogue. Hélas, hélas, il s’agit de mettre à mal le dialogue social dans la fonction publique de l’État. Le modèle exemplaire, c’est la fonction publique territoriale ou hospitalière où il n’y a pas de CAP par corps ou cadres d’emplois, mais par catégories. Le ministre de la fonction publique dit clairement vouloir réduire le nombre des CAP de la fonction publique d’État, les trouvant inutiles, et lourdes.

C’est dit, **le gouvernement veut liquider les Commissions Administratives Paritaires qu’elles soient nationales ou académiques (CAPN, CAPA)**. Il s’agit de réduire le champ de compétence des CAP aux "décisions ayant un impact négatif sur la carrière des agents", soit uniquement les recours. Le gouvernement prétend de ce fait "améliorer" le fonctionnement des CAP en leur permettant de statuer sur des sanctions disciplinaires plus graduées. De quoi s’agit-il en réalité ? Ni plus ni moins que **d’instaurer un système de sanctions plus facilement utilisable par la hiérarchie**, alors même que le contexte général est la casse de la fonction publique avec à la clé la dégradation des droits et conditions de travail.

Il faut casser les résistances.

Le gouvernement considère comme prioritaire de réfléchir à une plus grande implication des employeurs de proximité, qui connaissent la valeur professionnelle des agents, afin qu’ils concourent aux décisions d’avancement et de promotion”. Tout est dit. Il liquide les CAP au plus haut niveau, réduisant leurs préroga-

tives à l’étude des recours, et **il donne tous pouvoirs aux présidents d’Universités, aux Recteurs et même aux chefs d’établissements pour décider des promotions**. Cela ne s’arrête d’ailleurs pas à la question des promotions puisque "le gouvernement considère comme prioritaire d’alléger substantiellement les processus entourant la mobilité des agents publics". En clair, **il s’agit d’en finir avec l’examen par des commissions paritaires des demandes de mutations des collègues**. Bref, les tableaux annuels de mutation, le droit de voir sa situation examinée au regard de critères cohérents, quantifiables, transposables en barèmes, au même titre que l’ensemble des agents de son corps, doivent disparaître. Au profit de quoi ? **Le Ministère avance à grands pas vers le pouvoir de recrutement donné aux chefs d’établissements pour les enseignants.**

Ces propositions sont d’une brutalité inouïe mais en tout point conforme aux annonces déjà faites et au document "Refonder le contrat public", où nous avons tous compris qu’il s’agissait de **réformer la fonction publique pour la supprimer à terme**. En décembre prochain, les élections professionnelles auront lieu, nous allons devoir nous exprimer pour désigner nos représentants syndicaux dans les instances de dialogue social qui existent toujours ; les fameuses CAP dont nous venons de parler, et où le SNES-FSU est majoritaire, mais aussi les comités techniques nationaux, académiques et départementaux où la FSU, notre fédération syndicale (où le SNES, le SNEP et le SNUEP y représentent le second degré) est la plus importante (CTM, CTA, CTSD), sans oublier que les CHSCT en sont une émanation. **Faire gagner le SNES et la FSU en votant massivement, c’est aussi une façon de dire non à toutes ces réformes délétères.**

SOMMAIRE :

P1 : Édito
P2 : Lycée ; bac ;
P3 : Parcours sup
P4 : Stagiaires
P5 : Stages ; disparition
P6,7 : CIO; DRONISEP
P8 : Élections

Christophe Girardin,
Juin 2018

Bonnes vacances à toutes et à tous



Le lycée de la prochaine rentrée

Rentrée 2018 dans les lycées. C'est encore les circulaires de la réforme Châtel qui s'appliquent sauf si...

C'est le niveau de la classe de seconde qui interroge notamment autour des heures d'AP. À la rentrée 2018, des tests dits de positionnement ciblés sur le français et les mathématiques sont organisés dans les lycées et à partir de ces tests c'est le grand flou qui commence (voir dans ce bulletin le compte rendu réalisé sur les journées organisées par l'Institution avec ordre de mission pour les collègues convoqués sans qu'on n'y voit plus clair !...). Donc en l'absence à ce jour (14 juin) d'une circulaire ministérielle, **l'AP reste financée sur la base de 2 heures hebdomadaires par di-**

vision (72 heures annuelles par élève). Les lycées de notre académie ont reçu leur dotation sur cette base là et beaucoup de chefs d'établissement ont fait leur répartition aussi sur cette base. Donc pas question de tout bouleverser et d'anticiper ce que sera l'AP à partir de 2019. **Par contre à la rentrée 2019**, il n'y aura plus de dotation et l'AP devra être prélevée sur la marge horaire des établissements. En attendant peut être une note de service, soyez attentif à la répartition de ces heures dans vos demandes et répartition de services pour le niveau seconde. Le cycle terminal n'est pas (encore) concerné.

Chantal Dupont.

Bac 2021 : évaluation permanente et diplôme maison.

Nous avons tous reçu dans nos casiers de la salle des profs une belle brochure du ministère pour nous expliquer comment aborder ce nouveau bac général et technologique **en toute confiance !**

Un contrôle continu sur deux années du cycle terminal : les devoirs habituels comptant dans la moyenne trimestrielle, les 3 séries de partiels en première (janvier et avril) en terminale (en décembre) et 6 épreuves terminales (l'EAF en fin de première écrit et oral) et 4 épreuves écrites en terminales pour deux enseignements de spécialité, une épreuve de philosophie et un oral préparé sur les 2 années sans oublier bien sûr **les épreuves blanches !** Et, pour l'instant, on ne sait toujours pas comment seront évaluées les épreuves des sections européennes et internationales et les compréhensions orales en langues ???? De plus conserve-t-on les capacités expérimentales en sciences ? Car, quand bien

même ces évaluations seraient intégrées aux 10 % du contrôle continu issus du bulletin trimestriel, il faut dégager des plages horaires dans les établissements pour les organiser. Casse-tête assuré pour tout le monde ! En fait, l'intérêt de ce grand chambardement, c'est bien de faire reposer l'organisation (pour 40 %) du bac sur les établissements et les enseignants. Autre interrogation, et non des moindres, **les élèves peuvent bénéficier d'épreuves de rattrapage ...** Pour le bac actuel, les candidats empêchés (pour des raisons médicales certifiées) s'inscrivent à la session de rattrapage du mois de septembre. Mais dans la nouvelle formule ? Nous sommes tous confrontés à l'absentéisme d'élèves qui, à la veille d'un contrôle ou d'un bac blanc, échappent par tous les moyens à l'évaluation. Aurons-nous le droit d'exiger un certificat médical ? Faudra-t-il prévoir systématiquement des sujets de substitution ?

Mais le ministère l'affirme, il simplifie une organisation devenue trop complexe ! Pour les professeurs, il y a aussi des conséquences, que devient leur liberté pédagogique ? Puisque pour les 3 moments d'évaluation au cours de l'année de première et de terminale il faudra aboutir à la même progression dans nos cours, plus question de s'attarder sur un thème qui intéresse une de nos classes, plus question d'aborder le programme d'une manière plus personnelle puisque dès le mois de janvier de la classe de première il y aura épreuve commune. Et pour quelles indemnités ? Actuellement nous sommes indemnisés uniquement sur les épreuves terminales (copies et vacations orales), les évaluations en cours d'année ne sont pas payées, les collègues de langues vivantes le savent bien, pour les épreuves orales de compréhension, ils reçoivent parfois quelques HSE mais cela reste à la discrétion du chef d'établissement.

Évaluation permanente, tensions et pressions assurées autour des notes car même si le ministère assure que les copies seront anonymées, personne n'est dupe, les lycées aux faibles effectifs, ou bien les disciplines où il y a peu d'enseignants, ou tout simplement des élèves que nous aurons eu en classe de seconde, rien ne garantit le strict anonymat. Il y aura des pressions des parents, des élèves et des chefs d'établissement pour présenter des résultats conformes aux objectifs de l'établissement, un enjeu encore plus important car désormais ce n'est plus le bac qui ouvre l'accès au supérieur mais bien tout ce qui va se passer avant y compris pour l'accès à l'Université. Quant à la valeur du diplôme, il reposera sur le soupçon et la réputation. Si le résultat final repose en partie sur des épreuves corrigées localement, alors on soupçonnera certains lycées d'être moins exigeants que d'autres et la valeur du diplôme passé dans tel lycée sera déterminé par la réputation de ce lycée. Mais pour le ministre il s'agit d'installer l'École de la confiance. Je prétends ici que c'est plutôt le contraire qui s'annonce... et j'aimerais pouvoir me tromper.

Chantal Dupont.

ParcourSup : inefficace et stressant.

Le dispositif ParcourSup qui devait résoudre les problèmes de l'orientation post-bac n'apporte pas les résultats annoncés, ce que d'ailleurs nous avons anticipé. Le miracle n'a pas eu lieu et le stress des candidats au bac était bien réel pendant la période de révision. Il n'y a pas de solution satisfaisante aux difficultés d'orientation dans le supérieur en dehors de la création d'un nombre de places suffisant dans les filières en tension. A l'opposé, la loi ORE crée de la tension en autorisant des formations universitaires à limiter leurs capacités.

Si dans l'académie de Reims L'URCA a joué le jeu de ne pas demander de prérequis particulier, certaines réponses permettaient d'en douter, mais le président de l'URCA est intervenu pour réaffirmer que tous les demandeurs seraient admis. Par contre c'est l'opacité totale sur les critères d'admission et de choix des étudiants dans certaines filières des classes préparatoires, et il a été bien difficile aux professeurs principaux d'avouer qu'ils ne savaient pas comment un tel ou une telle était retenu et d'autres pas avec des dossiers équivalents ou meilleurs. Dans notre académie il semblerait que des places en BTS aient été créées, afin de permettre l'intégration de davantage d'étudiants en concurrence sur ces filières plus courtes à l'origine prévues pour les Bacs technologiques et aujourd'hui en tension avec les places réservées pour les bac pro, qui ceci dit, ne seront pas mieux lotis qu'à l'Université à moins d'un changement des programmes et référentiels, au risque de dévaluer le diplôme. Et que dire de la situation de candidats de la couronne parisienne écartés des formations sélectives parce qu'originaires de tel ou tel lycée de zone dites moins bonnes ? Tout est prêt pour une sélection encore plus brutale.

Christophe Girardin

MONTÉE AU CALVAIRE OU DESCENTE EN ENFER. LE PARCOURS ORDINAIRE D'UN STAGIAIRE

Ça aurait pu être plus difficile...

Mais heureusement, j'étais déjà titulaire d'un Master lorsque j'ai obtenu le CAPES, ce qui m'a fait suivre une formation en DU, moins lourde que celle de M2.

Heureusement, mon tuteur était un excellent professeur aussi bien auprès de ses élèves qu'auprès de moi.

Heureusement, mes élèves étaient, sinon bavards et parfois en difficulté, très sympathiques et agréables.

Parce que cette année en tant que Professeur Stagiaire a souvent été un calvaire. Pour commencer, je dirais que l'élaboration des tous premiers cours de notre vie est terriblement chronophage ; en effet, l'épreuve de Mise en Situation Professionnelle du CAPES, si elle a un lien avec la réalité, elle en est tout de même très éloignée. Penser, anticiper et organiser une mise en œuvre pour une seule séance de 55 minutes peut parfois prendre plus du double de ce temps. Passons, il semble normal d'avoir des difficultés lorsque l'on démarre...

Or, il nous est aussi demandé d'assister à un certain nombre d'heures de cours à l'Université (site de Reims) et à l'ÉSPÉ (qui peut être situé à Reims, Châlons, Charleville, Troyes...). Entre le temps de cours, le temps de trajet pour nous rendre dans la ville où se déroulent les cours (plus ou moins 1h de route), les frais de déplacement à peine remboursés (l'essence et le péage toutes les semaines), les dossiers à rendre, le mémoire à rédiger et à mettre en œuvre... nous pouvons effectivement dire que cette année n'est pas de tout repos.

Je pense à ces camarades de promo qui avaient en plus de cela à gérer des élèves difficiles. Rien, ni à l'Université, ni à l'ÉSPÉ, ne nous a formés ni à gérer des situations de conflit avec les élèves, ni avec les parents, encore moins à gérer les situations « exceptionnelles », de maladies ou de souffrance par exemple. Lors des formations à l'ÉSPÉ sur la « connaissance des institutions publiques », les échanges entre formateurs et PFS dérivèrent systématiquement sur la gestion de classe : il me semble que les collègues et camarades du 2nd et 1^{er} degré avaient le cœur lourd. Il nous est dit qu'il faut être bienveillant, nous soucier de chaque élève, revoir notre notation quitte à ne pas suivre le système en vigueur dans notre établissement (il est plus qu'évident que le stagiaire peut imposer son style face à des collègues présents sur l'établissement depuis une date antérieure à celle de la naissance dudit stagiaire). Mais il me semble que les conditions de travail, qu'elles soient celles des stagiaires comme celles des collègues qui enseignent depuis des dizaines d'années, ne sont pas toujours prises en compte dans ces discours.

Je me souviens notamment d'une phrase qui nous avait choqués, mes amis et moi, lors du tout premier jour de formation en août dernier, avant la rentrée : nous étions dans un amphi du site Campus Croix Rouge, la plénière de la matinée était animée par la Rectrice et des hommes en costume dont j'ai oublié la fonction dans les institutions territoriales. L'un d'entre eux nous a dit, je le cite : « si l'élève n'est pas bon dans votre matière, c'est de votre faute. » Notre faute ? Oui, je suis la première à admettre que la qualité de notre enseignement, la portée de notre investissement, ainsi que la sincérité de notre bienveillance ont un impact substantiel sur nos élèves. Certes, mais qu'en est-il des collègues qui se retrouvent face à 36 élèves par heure ? Qu'en est-il des élèves avec des situations difficiles/compliquées/précaires où le dialogue avec la famille est tout aussi compliqué voire impossible ? Qu'en est-il des attentes du Baccalauréat et des attentes de la vie réelle ? Qu'en est-il des moyens ric-rac engagés dans l'Éducation nationale (se gaussant d'être le premier budget de l'État, j'adresse par ailleurs une petite pensée aux collègues des autres ministères), ou encore du manque de professeurs, plus ou moins alarmant selon les disciplines ?

Il me semble qu'il est là, le problème. Il y a une pénurie de professeurs, et ce étant causé par plusieurs facteurs, dont les politiques d'austérité en vogue (ça coûte cher à l'État un fonctionnaire vous savez...), l'organisation œuvrée tant bien que mal par les ÉSPÉ et les Universités avec les petits moyens à leur disposition, la charge de travail imposée aux jeunes professeurs sans prendre en compte leur besoin de temps pour la préparation de cours, et enfin l'abandon dont ils sont victimes face à la réalité humaine du métier, entre autres la gestion d'enfants en groupe. La somme de ces facteurs laisse à penser que l'État offre bien peu de considération à ses jeunes professeurs. Si les professeurs sont vus comme des privilégiés, ils sont nombreux à démissionner dès les premiers mois de l'année de stage, voire avant le début réel, et il manque des candidats dans de nombreuses matières... Peut-être parce que ce métier n'attire pas. Ou n'attire plus autant. Peut-être serait-il temps de reconsidérer le rôle des professeurs, ainsi que reconsidérer la qualité de leur formation.

Une stagiaire encore en formation à l'ESPE de Reims.

Branle bas de combat !

L'an prochain c'est réforme du lycée ! Les hussards noirs de la République appelés à mettre en œuvre cette énième « réforme qui doit tout changer » sont convoqués le mardi 5 juin dernier pour recevoir la bonne parole sur la mise en œuvre de l'Accompagnement Personnalisé l'an prochain. Problème, les textes officiels ne sont pas sortis... Que faire ? Que dire aux enseignants de lycée de l'académie réunis à Troyes, Reims et Charleville ? La logique aurait voulu que ce stage soit annulé, puisque les informations précises venues du ministère manquent cruellement (comme c'est bien souvent le cas). Annuler ce stage ? Que nenni ! Il est bien connu que les enseignants de lycée disposent de beaucoup de temps libre début juin. Après tout, ils n'ont que leurs programmes à finir, les bulletins et les livrets à remplir et les conseils de classe à mener. Nulles doutes qu'une exégèse des intentions du ministère, s'appuyant sur les textes désormais périmés de 2010 et associant des conseils pédagogiques généraux rempliront utilement la journée et justifieront que l'on fasse venir des enseignants du fin fond des départements.

Il y a encore quelques années, le public enseignant subissait stoïquement ce type de journée, ponctuant parfois les interventions de soupirs discrets. Il s'en retournait ensuite dans son lycée, pestant contre la perte de temps que représentaient de telles « formations ». Effets des pénibles J1, J2, J3 de la réforme des collèges

aujourd'hui moribonde ? Cette période de résignation passive est désormais révolue. Des remarques acides sont lancés aux intervenants, remettant en cause de façon plus ou moins aimable le fond et la forme de ce « stage ». A dire vrai, le principal responsable de cette journée gâchée est le ministère, capable d'annoncer des réformes mais inapte à les anticiper, incapable de publier des directives début juin pour une refonte qui intervient début septembre. Il est probable que les textes tant attendus sortiront en juillet, à un moment où toute préparation de ce nouvel « AP » sera impossible. Il est également certain que, comme à chaque réforme, les collègues devront se débrouiller par eux-mêmes pour faire tourner tant bien que mal une nouvelle usine à gaz. Ce genre de « formation » représente donc à l'évidence une perte de temps, mais c'est aussi un gaspillage des deniers publics. Combien coûte une telle journée en terme de frais de déplacement ? Ces dépenses s'imposent-elles alors que certains stagiaires doivent payer de leur poche des déplacements dans le cadre de leur formation faute de prise en charge par le rectorat ?

Il est hors de question de remettre en cause la formation des enseignants, bien au contraire ! Il est cependant utile de rappeler que la Formation Continue des Adultes s'adresse, comme son nom l'indique, à un public adulte.

François BELLEIL

UNE BIEN TRISTE NOUVELLE

Notre camarade Jean Claude Durdux est décédé. Investi dans la section syndicale du SNES depuis la création de notre académie, il en a été secrétaire académique durant de très nombreuses années jusqu'à sa retraite où il est resté investi au niveau du bureau académique. Par ailleurs, il était toujours là au quotidien pour nous aider dans les tâches dites matérielles. C'était une grande plume de notre bulletin. Il a été également trésorier national du SNES, et il a su parfaitement gérer ses tâches nationales sans jamais oublier celles de notre académie. Les très nombreux militants qu'il a formés ne pourront pas oublier sa rigueur intellectuelle, son attachement aux débats, les recteurs et rectrices qui ont eu l'occasion de bretter avec lui, non plus. Nous n'oublierons pas son engagement total dans des amitiés solides.

Le secrétariat académique

Non à la fermeture des CIO et :

Depuis janvier 2018, les annonces brutales sur le devenir des DRONISEP et des CIO se succèdent et engendrent chez les personnels sidération, désarroi et colère.

Le 15 janvier dernier, les Régions de France annoncent dans une dépêche l'accord du Ministère de l'Education Nationale pour transférer l'orientation scolaire aux Régions. Si le Ministère de l'EN dément les jours suivants, il confirme en revanche l'existence de discussions avec les Régions à ce sujet...

Fin mars, Le Ministère de l'EN annonce aux organisations syndicales le transfert aux Régions de la mission d'information à destination des publics scolaire et étudiant (inscrit dans le projet de loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, article 10), assortie de la volonté d'affecter les psy EN en établissement scolaire, à terme la fermeture des CIO.

Coup de tonnerre pour les personnels des Directions Régionales de l'ONISEP (personnels de la fonction publique d'Etat) qui apprennent leur projet de transfert aux Régions et conséquemment le démantèlement annoncé de l'ONISEP, cet établissement public sous tutelle du ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement Supérieur, chargé d'élaborer et de diffuser une information neutre, objective et exhaustive en direction des élèves et des familles mais aussi des équipes éducatives sur l'ensemble du territoire français.

Consternation de la profession à l'ONISEP et dans les délégations régionales : quel est l'intérêt de régionaliser les délégations régionales de l'ONISEP (DRONISEP) qui prennent déjà en charge la dimension régionale de l'information, à côté d'un volet national commun sur tout le territoire ? Aucun, si ce n'est, pour le gouvernement, d'orienter l'information dispensée aux élèves et aux familles sur les filières de formation et sur les métiers en tension ici et maintenant ! Un non sens quand ce même gouvernement prône par ailleurs la mobilité internationale pour dynamiser l'économie ! Et que penser de l'inégalité de l'accès à l'information qui en résulterait pour les élèves, en fonction des moyens dont les Régions disposent pour financer l'information (aucune garantie sur la gratuité de l'information mise à disposition : quid du devenir de la célèbre brochure « après la 3^{ème} » par exemple ?) et des besoins en main d'œuvre très variables en terme de niveau de qualification relatifs une fois de plus au dynamisme économique et donc aux moyens des Régions ? La rupture de l'égalité à l'information pour les élèves et les familles est inacceptable !

Pour les CIO, menacés de régionalisation en 2003 puis en 2013 et sévèrement mis à mal ces dernières années par l'application de la « carte cible » arrêtée par le Ministère à partir de 2013 pour réduire le nombre de CIO dans chacune des académies faisant passer le nombre de 530 à 390 sur l'ensemble du territoire (appliquée de façon particulièrement zélée dans notre académie , passant de 16 en 2013 à 9 en 2018), l'annonce de leur fermeture est un coup de massue d'une violence sans précédent !

On ne comprend d'ailleurs pas au premier abord le

lien entre l'annonce de la fermeture des CIO annoncé par le ministère de l'Education Nationale et l'article 10 du projet de « loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel » porté par la Ministre du Travail qui prévoit la régionalisation de l'information scolaire, le transfert des DRONISEP et la mise à disposition des Régions pour les personnels des CIO volontaires ! Volontaires pour se faire l'instrument de promotion des filières et métiers en tension ? Au mépris des intérêts et des souhaits du jeune et de nos missions inscrites dans le décret du 1^{er} février ? On croit rêver !

Les missions des CIO ne se réduisent pas à dispenser de l'information mais à aider à l'élaboration des projets scolaires et professionnels des élèves et des étudiants, à lutter contre le décrochage scolaire, à promouvoir pour les élèves l'accès à un niveau de qualification aussi élevé que possible, à relayer les politiques académiques auprès des équipes éducatives.

La vision de l'orientation du Ministère est extrêmement restrictive pour ne pas dire régressive et penser, comme notre Ministre que « dissocier la psychologie et de l'information va dans le sens de l'histoire » est tout à l'inverse un contre-sens historique et signe une méconnaissance totale de la professionnalité des psychologues de l'Education Nationale qui savent, comme les équipes éducatives sur le terrain d'ailleurs, combien l'appropriation de l'information est une tâche compliquée pour les élèves et la projection sur « un métier » tributaire de représentations socialement déterminées et sous tendues par des dimensions psychiques importantes à l'adolescence, parmi lesquelles l'idéalisation...Autrement dit, un métier doit faire rêver un jeune pour qu'il puisse susciter la projection professionnelle, incarner aux yeux de ce dernier des valeurs qui sont les siennes. Aussi le travail sur les représentations du métier et le travail réflexif du jeune sont des tâches essentielles dans l'aide à l'élaboration du projet professionnel qui incombent au psychologue...En bref, non, il ne suffit pas de bien informer pour qu'un jeune puisse s'orienter ! Les Régions en feront l'expérience si l'article 10 du projet de loi est voté . Les personnels des DRONISEP et des CIO en prendraient bien le pari si ces mesures n'étaient pas préjudiciables aux jeunes et en particulier aux jeunes originaires des milieux sociaux les moins favorisés. Car la fermeture des CIO, c'est aussi l'accélération de la privatisation de l'orientation puisque les officines privées et sociétés de coaching en orientation déjà bien implantées sur certains territoires (les grandes villes essentiellement) auront le champ libre pour s'étendre et offrir leurs services aux élèves dont les familles en auront les moyens financiers. Qui pourra en effet s'offrir un entretien d'orientation à 99 euros TTC l'heure et un bilan d'orientation à 500 euros ?

Le projet de fermer des CIO est un coup de poignard, un de plus, au service public. Qui recevra les élèves et leurs familles pendant les vacances scolaires (en période de post affectation notamment) , ceux de l'enseignement agricole et de l'enseignement privé (qui n'ont pas de

t au transfert des DRONISEP !

psyEN en établissement), , qui recevra les décrocheurs, les élèves exclus des établissements scolaires, les élèves « phobiques » et les élèves arrivants de l'étranger ? Personne ! Laisser entendre, comme le fait le Ministère, que ces publics, les publics les plus fragiles, pourraient être accueillis dans d'autres lieux, des lieux qui ne leur seraient plus spécialement dédiés comme les « guichets uniques » voulus par le Service Public Régional d'Orientation est une hérésie, le SPRO ayant déjà le plus grand mal à travailler efficacement en direction du public adulte depuis son instauration en 2014 !

Pour toutes ces raisons, le SNES-FSU au niveau national et académique mène des actions de lutte pour la défense des CIO et contre le transfert des DRONISEP.

Au niveau national, les élus SNES-FSU ont multiplié les courriers et les audiences avec les fédérations de parents (aboutissant d'ailleurs à une déclaration commune avec la FCPE lors du Conseil Supérieur de l'Education le 23 mai dernier), les élus et le partenaires .

Au niveau académique, dès janvier , les élus ont rappelé à chaque CAPA leur opposition farouche au projet de démantèlement de l'ONISEP et des CIO.

Une Assemblée Générale en intersyndicale (FSU-CFDT) à l'initiative de la FSU s'est tenue le 13 avril dernier à Reims, réunissant 70 participants (DRO, SAIO, CIO administratifs psyEn DCIO) et débouchant sur la création d'un collectif de défense qui s'est à ce jour réuni 3 fois (le 13 et 19 avril et le 9 mai) pour le suivi des actions engagées.

Des courriers d'information aux partenaires, fédérations de parents, chefs d'établissements et élus ont été rédigés collectivement et des audiences en direction des députés ont eu lieu à Sedan, Reims, Châlons et Vitry le François notamment.

Une première action collective décidée en AG a eu lieu le 19 avril dernier à l'appel de la FSU dans le cadre de la journée d'action nationale interprofessionnelle. L'opération « DRONISEP et CIO morts » où une vingtaine de collègues des CIO et de la DRONISEP de Reims vêtus de noir se sont allongés devant les locaux du CIO et de la DRONISEP boulevard de la Paix, avant de défilé dans le cortège de manifestants a été relayée dans la presse (France 3 Champagne-Ardenne au JT de 13h et de 19h).

Une délégation intersyndicale reçue en audience par la Rectrice à la demande de la FSU en fin de matinée a hélas confirmé les sinistres projets du Ministère du Travail et de l'Education Nationale, à savoir transfert des DRONISEP et la fermeture annoncée des CIO.

Les personnels de la DRONISEP et des CIO (CIO fermé à Châlons : 100% grévistes, accueil restreint à Sedan, Epernay et ailleurs) ont pris part à la journée nationale la défense du service public le 22 mai dernier sur les divers lieux de manifestation avec une visibilité affichée (panneaux et pancartes ; le slogan « Macron m'a tué , un film de J.M Blanquer » a fait fureur !), bien relayée par la presse locale (un article pour le CIO de Châ-

lons et pour Chaumont notamment).

Quelques jours plus tard, le samedi 26 mai, des « CIO plein vent » sur la place publique pour communiquer avec le public sur les attaques faites au service public d'information et d'orientation ont eu lieu à Reims place d'Erlon, à Epernay, à Châlons et à Sedan à proximité des marchés. Cette opération a été cette fois relayée par un article dans l'Union de Reims.

Plus récemment, le 5 juin dernier, vingt collègues de l'académie de Reims (administratifs, psyEN, DCIO) se sont rendus à Paris pour la journée nationale de défense des CIO et del'ONISEP et ont grossi le cortège national : 500 collègues présents à l'AG le matin, 1200 collègues à la manifestation ! Malgré l'ampleur de la mobilisation (un tiers de la profession !)le Ministère a fait la preuve, une fois de plus, de son refus du dialogue et social réitéré ses projets à l'identique : transférer les DRONISEP aux Régions et fermer les CIO , en ajoutant que peut-être, un CIO par département demeurerait, comme il est inscrit dans le code de l'Education...Soit 99 CIO sur l'ensemble du territoire national contre 390 aujourd'hui (et 530 en 2013) ! Inacceptable !

Suite à la deuxième assemblée générale académique en intersyndicale qui s'est tenue à Troyes vendredi 8 juin, les demandes d'audience auprès des élus (des propositions d'amendements proposées) , les sénateurs notamment, et la remise de propositions d'amendements se poursuivent.

Le projet de « loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel », présenté en conseil des ministres le 27 avril dernier doit être examiné en procédure accélérée. Etudié par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale fin mai, il sera débattu en plénière à l'Assemblée à partir du 11 juin pour une promulgation de la loi, si le texte est adopté par le Parlement, sans doute fin juillet début août.

Il y a urgence à agir pour la défense des collectifs de travail que sont les DRONISEP et les CIO, pour leur maintien dans l'Education Nationale et pour le respect du statut et des missions des psyEN actés par le décret du 1^{er} février portant création du corps unique ! Il est impensable, outre ce qui a été évoqué précédemment, que l'accompagnement du projet scolaire des élèves, qui figure dans la lettre de missions des psyEN, soit confié aux enseignants uniquement et c'est pourtant ce que Le Ministère souhaite et met en œuvre, au travers du suivi de Parcours sup notamment !

Toute la communauté éducative, enseignants, chefs d'établissement, CPE , infirmiers , assistants de service social est appelée à apporter un soutien massif à la défense des personnels de la DRONISEP, des CIO et du respect de leurs missions.

Sophie Verdier

Élections professionnelles, le retour des inconnus.

Les élections professionnelles s'annoncent tant aux CAPA, CAPN et Comité Technique. pour le mois de décembre, et avec elles revient la saison des « tournées » d'établissement des syndicats qui ne sont jamais là, sauf pour solliciter vos voix, ou vous inonder de mails. Lors des précédents scrutins, il est même arrivé que d'autres organisations syndicales contactent nos adhérents du SNES –FSU pour être sur leurs listes de candidats.

Nous vous demandons, évidemment, de répondre par la négative à ces propositions. S'ils ne peuvent pas construire de listes avec leurs propres adhérents, ils ne peuvent pas être représentatifs.

L'une de ces organisations fantômes sollicite même des candidats en affirmant d'ores et déjà qu'ils ne siègeront pas, ce qui est déjà coutumier au niveau national, où là elle existe paraît-il. Le SNES vous sollicite dès à présent pour faire qu'une majorité de collègues votent pour élire leurs représen-

Nous vous remercions à l'avance de l'aide que vous nous apporterez dans cette période importante pour le SNES-FSU et le syndicalisme que nous défendons. Et par ailleurs, si vous êtes intéressés par le travail de commissaire paritaire dans votre catégorie, n'hésitez pas à nous contacter. Ce sont les adhérents et les militants de terrains que vous fréquentez au quotidien qui font la force de ce syndicalisme que nous défendons, il faudra s'en souvenir au moment du vote, et surtout rappeler à chacun, que c'est quasiment toujours des militants du SNES qui interviennent dans les établissements, à la DASEN ou au rectorat pour accompagner et défendre les collègues.

Bon courage à tous et toutes pour la fin de l'année scolaire,

Annie Bécret

ÉLECTIONS SNES CA ACADÉMIQUE ET BUREAUX DÉPARTEMENTAUX DES ARDENNES, DE L'AUBE ET DE LA MARNE. CA Nationale du SNES

Le 15 juin dernier, la commission de dépouillement s'est réunie au siège académique, elle a constaté la régularité des opérations de vote et procédé au décompte des voix.

Résultats académiques pour la CA NATIONALE (CAN)

INSCRITS	1231
VOTANTS	367
BLANCS ET NULS	13
EXPRIMES	354
Unité et Action	322
Ecole Emancipée	13
Emancipation	13
Unité, Revendications, Indépendance Syndicale	6

Edité le : 15/06/2018

Résultats pour l'élection à la CA ACADÉMIQUE (CAA). Il n'y avait qu'une seule liste (Unité et Action – U&A).

INSCRITS	1231
VOTANTS	367
BLANCS ET NULS	32
EXPRIMES	335
U&A	335

Edité le : 15/06/2018

Pour les bureaux départementaux, des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, il n'y avait qu'une seule liste (U&A), les trois bureaux départementaux sont élus.

Il n'y avait pas d'élections pour le bureau départemental de la Haute Marne

La nouvelle CAA procédera au renouvellement des instances : bureau et secrétariat, vendredi 29 juin 2018.

Les membres de la commission :
Renaud Rouffignac, Joëlle George, Philippe Creus, Angéline Vaillon, Raphael Donégani et Christophe Girardin